

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

## **AVIS PUBLIC**

## Entrée en vigueur d'un règlement - Règlement No. 20.08.01.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 2 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté :

• Règlement No. 20.08.01.24 modifiant le règlement No. 20.08 relatif aux animaux

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 juillet 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : <a href="mailto:green">greffe@stmathieudebeloeil.ca</a>.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 5 juillet 2024.

Joanne Bouchard,	directrice générale	et greffière-trésorière

6 août 2024